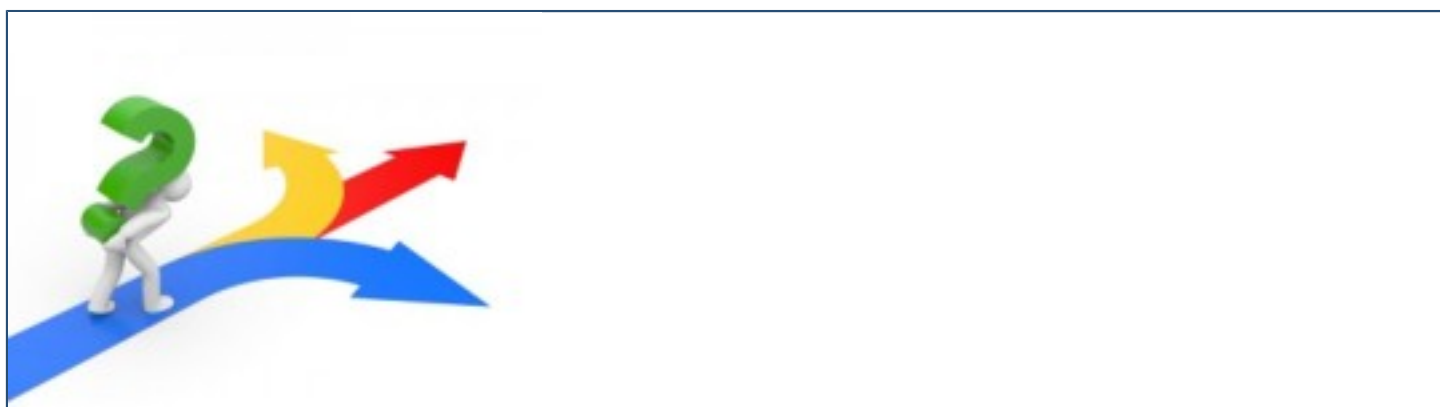



# Réorientation

**Vous êtes inscrit.e en 1ère ou 2ème année de licence et cette formation ne vous convient pas : vous avez la possibilité de vous réorienter pour démarrer une nouvelle formation au second semestre de cette année universitaire ou l'année universitaire suivante.**

## Réorientation intersemestrielle L1 ou L2



Avant tout prenez le temps de réfléchir. Il s'agit surtout de choisir la formation qui correspond à votre personnalité, à vos capacités, à vos envies, et aussi celle qui vous permettra d'accomplir votre projet professionnel.

Les conseillers de la  [DOSIP](#) peuvent vous aider à répondre à ces questions. Allez les rencontrer !

Vous y trouverez une documentation sur les différentes licences, BTS, BUT, écoles... et pourrez demander conseil. De plus, **un dispositif d'accompagnement spécifique** vous est proposé.

## Qui peut se réorienter pour le second semestre ?

Cette procédure est exclusivement réservée aux **étudiants titulaires de diplômes français ou européens permettant l'accès à l'enseignement supérieur** :

- \* de l'université Bordeaux Montaigne (réorientation interne)
- \* d'un autre établissement d'enseignement supérieur, y compris IUT, CPGE...  
(réorientation externe)
- \* de L1 à L1 et de L2 à L2 (uniquement en interne pour ce niveau).

## Vers où me réorienter ?

- \* [une autre licence de Bordeaux Montaigne \(sous réserve de capacité d'accueil\)](#)

- \* une licence d'une autre université : prenez directement contact avec l'établissement au plus tard début décembre.
- \* un BTS, un BUT, une école (gestion, paramédical, communication, social...), une formation professionnalisante ; en formation classique ou en alternance : dates et modalités variables, prenez directement contact avec l'établissement .

**La liste des formations ouvertes à la réorientation est disponible dans l'application, dans la rubrique " [Calendrier des vœux](#)".**

### Comment faire ma demande de réorientation ?

Pour une réorientation à l'issue du 1er semestre de l'année universitaire, suivre la procédure ci-dessous.

Pour une réorientation en fin d'année universitaire, suivre la procédure relevant d'une demande d'admission (Parcoursup en L1, Apoflux en L2).

#### **Procédure :**

Étape 1 : du **13 au 30 novembre 2023** : [constitution du dossier](#)

Étape 2 : jusqu'au **4 décembre 2023** : envoi des pièces justificatives

Étape 3 : **à partir** du 20 décembre 2023 : réponse de la commission

Étape 4 : si votre demande de réorientation est acceptée, **procédez à votre inscription administrative du 15 au 19 janvier 2024** à la Direction de la scolarité - Bureau des licences.

Les choix pédagogiques et demandes d'équivalence se feront directement auprès de l'UFR avant le début des cours.

Même si vous êtes accepté.e dans votre nouvelle licence, il vous est fortement conseillé de vous présenter aux **épreuves de premier semestre de votre licence d'origine**. Vous démarrerez les cours de la nouvelle licence à après votre inscription administrative.

Pièces à fournir :

- \* Les pièces à fournir seront indiquées lors de la constitution du dossier de candidature.

Afin de vous aider dans votre démarche, [ce tutoriel à télécharger](#) vous permettra de découvrir aisément la marche à suivre pour créer votre espace candidat et de déposer votre vœu.

Attention ! Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande de réorientation pour Bordeaux Montaigne : soyez sûr de votre choix !

### **Réorientation en début d'année universitaire vers une nouvelle L1**

Vous devez effectuer une demande sur [Parcoursup](#) selon le calendrier national, dès le mois de janvier.